

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
LIGUE DE L'ILE DE FRANCE

www.ffjp-idf.fr

Paris - Seine et Marne – Yvelines – Essonne - Hauts de Seine - Seine St Denis - Val de Marne - Val d'Oise



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

CANDIDATURE AU BREVET FÉDÉRAL 1^{er} Degré

LIGUE : _____ COMITE : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse Mèl : _____

CLUB : _____ N° licence : _____

Motivation du candidat: (en quelques lignes, expliquer votre motivation pour la formation de BF1)

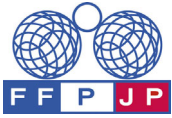
Questionnaire à remplir par le candidat (obligatoire)

- Participez-vous aux actions pédagogiques de votre club ? OUI NON
- Participez-vous aux actions pédagogiques du département ? OUI NON
- Autres actions : _____
- _____

Le Président Départemental

Le Président de Club

Le candidat



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL LIGUE DE L'ILE DE FRANCE

www.ffjpp-idf.fr

Paris - Seine et Marne – Yvelines – Essonne - Hauts de Seine - Seine St Denis - Val de Marne - Val d'Oise



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Contenu de la formation :

- Formation pédagogique.
- Informations nécessaires pour l'examen, mise en situation du candidat.

Les candidats devront avoir obligatoirement le jour du stage de formation :

- **Avoir pratiqué 30 heures dans une école de pétanque**
- **Présenter leur licence en cours de validité**
- **Un certificat médical**

Examen

- le candidat sera interrogé
 - sur la Psychopédagogie (durée 1h30)
 - sur le règlement de pétanque (durée : 20mn)
- le candidat effectuera une épreuve technique :
 - sur le point et le tir de base
 - sur le point ou le tir Technique Plus

Toute personne sans le PSC1 ne sera pas autorisée à passer l'examen.

Envoi des candidatures

Les candidatures sont à envoyer au **Président du Comité** qui les communiquera au référent responsable de l'ETD du département. Celles-ci devront parvenir au Comité **avant la fin de l'année précédente**.

Le Président Départemental transmettra en début d'année les candidatures au référent responsable de l'ETR qui en référera à la Ligue et à la Direction Technique Nationale. **Pour être prise en compte les candidatures devront être signées et avoir reçues l'accord du président départemental.**

Elles seront accompagnées :

- d'un rapport d'activité sur l'année précédente ;
- de la photocopie de l'ATTESTATION AU PREMIER SECOURS PSC 1 (OBLIGATOIRE) ou la copie de l'inscription à la formation (validation obligatoire pour le jour de l'examen) ;
- d'une photographie couleur récente (pour la carte de BF1).

Tout dossier incomplet sera REFUSÉ